

L'an deux mille vingt, le 16 du mois de novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 10 novembre 2020, s'est assemblé au Rocher de Palmer à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de conseillers présents : 31
Nombre de conseillers votants : 34

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Gérard CASTAIGNEDE, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMOËT, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Yannick POULET, Christine GLEMAIN, Alexandre RIBEIRO, Christine HERAUD.

Absents ou excusés avant donné pouvoir : Fernanda ALVES ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Saïd SAÏDANI, Léa RAINIER ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Philippe TARDY ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI.

Décision Modificative N°2 en section de fonctionnement et d'investissement pour le Budget Principal

Considérant que les crédits et les débits doivent être complétés et réajuster pour faire face aux besoins des services, il est proposé par cette décision modificative n°2 de prévoir une augmentation des crédits en fonctionnement notamment :

D'inscrire des subventions dans le cadre

- de la Quinzaine de l'Egalité pour 5 000 €,
- des cartes CESAM pour 2 575 € ventilées sur nos différents partenaires

D'annuler des subventions allouées pour des actions qui n'ont pas eu lieu pour - 2 500 €,

De prévoir des crédits pour remises gracieuses pour 540 €

De faire un virement à la section d'investissement de 2 500 €

De compenser les déficits de Faire pour un montant de 224 € et des Francas de 90 167 € dans le cadre SSIEG

Ces opérations sont rendues possibles par des virements de comptes à comptes en dépenses et un abondement des recettes d'un montant de 93 431 € (poste Allocations compensatrices).

Concernant la section d'investissement un complément de recette FCTVA de 104 500 € permet de prévoir un fonds de concours au budget annexe du Pôle Culturel de 100 000 € et l'acquisition de vélos électriques pour 7 000 € (dont certains font l'objet d'un virement de la section de fonctionnement pour 2 500 €).

En opérations d'ordre nous avons les écritures d'intégration en immobilisations corporelles pour 165 150 € et 2 500 € du virement de la section de fonctionnement.

La section d'investissement se totalise donc à 272 150 €.

DM 2	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Ordre				
Virement	2 500			2 500
De section à section				
Intérieur section (Patrimoniale)			165 150	165 150
Réel	90 931	93 431	107 000	104 500
Total Section	93 431	93 431	272 150	272 150

Balance Générale du Budget Principal

	BP 2020	DM 1	DM 2	Total Budget 2020
Recettes de Fonctionnement	46 229 290,46	61 853,00	93 431	46 384 574,46
Dépenses de Fonctionnement	46 229 290,46	61 853,00	93 431	46 384 574,46
Recettes d'Investissement	17 065 297,54		272 150	17 337 447,54
Dépenses d'Investissement	17 065 297,54		272 150	17 337 447,54

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par
33 voix pour
1 abstention
0 voix contre
Valide ces modifications.**

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire
Jean-Francois EGRON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20201116-2020-149-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2020

Publication : 19/11/2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.